



CONSULTATION N° 01/2025

DESIGNATION D'UN REVISEUR AUX COMPTES POUR LES ANNEES 2025-2026-2027

L'Agence Nationale de la Cyber Sécurité se propose de lancer une consultation pour la désignation d'un réviseur aux comptes pour les années 2025 - 2026 - 2027 et ce conformément aux dispositions du décret 87-529 du 1^{er} avril 1987.

Les cabinets intéressés, qui répondent aux dispositions réglementaires en la matière, et qui sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables tunisiens, peuvent retirer le cahier des charges du siège de l'Agence sis au : 49 Avenue Jean - Jaurès, 1000 Tunis.

Les soumissionnaires, doivent faire parvenir leurs offres au bureau d'ordre central de l'ANSI au nom de Monsieur le Directeur Général sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre, avant la date limite de remise des offres fixée pour **le mardi 11 juillet 2025 à 10h 00**, (Le cachet du bureau d'ordre central de l'ANCS fait foi) à l'adresse suivante :

L'Agence Nationale de la Cyber Sécurité

49 Avenue Jean – Jaurès, 1000 Tunis

et ne portant que la mention suivante : "ne pas ouvrir : Consultation n° 01/2025 pour la désignation d'un réviseur aux comptes pour les années 2025-2026-2027 "